



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
**Staatssekretariat für Bildung,
Forschung und Innovation SBFI**

Subventions fédérales pour l'organisation des examens fédéraux

Josiane Biemann, Monique Gutzwiller, Philipp Theiler
SEFRI, Unité formation continue et encouragement de
projets

Berne, le 16 septembre 2019





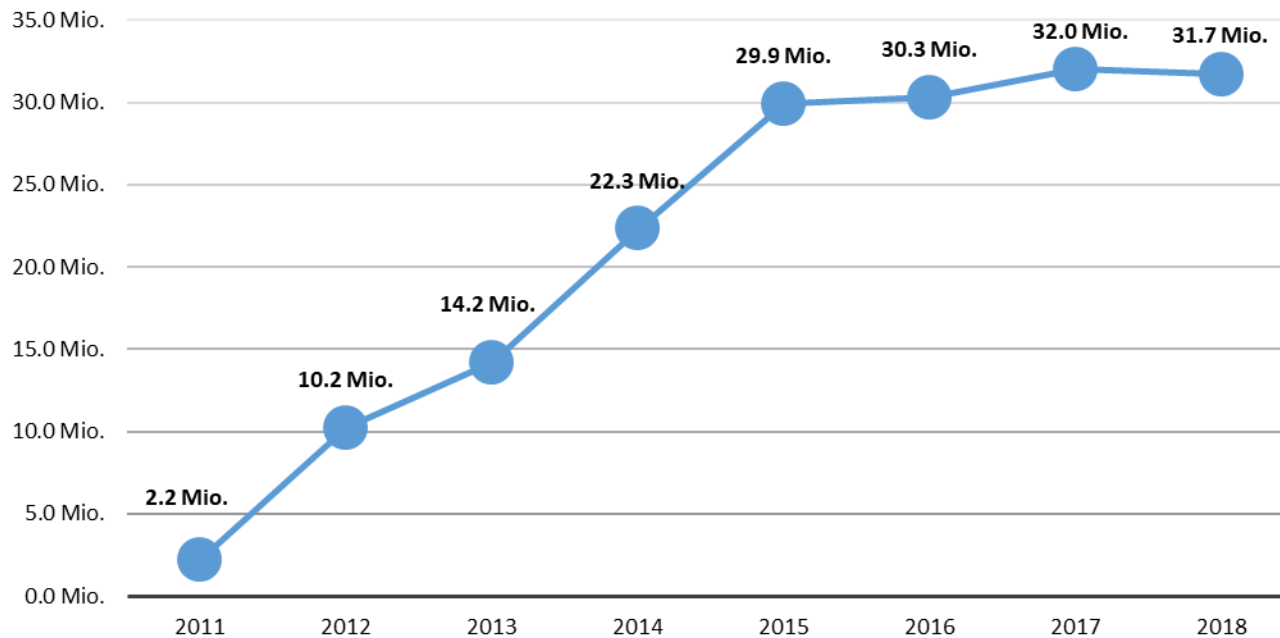
Contenu

1. Introduction
2. Rétrospective / Reporting 2018
3. Coûts administratifs
4. Nouvelles directives dès les examens 2018
5. Perspectives
6. Informations / Renseignements



Rétrospective – Subventions fédérales

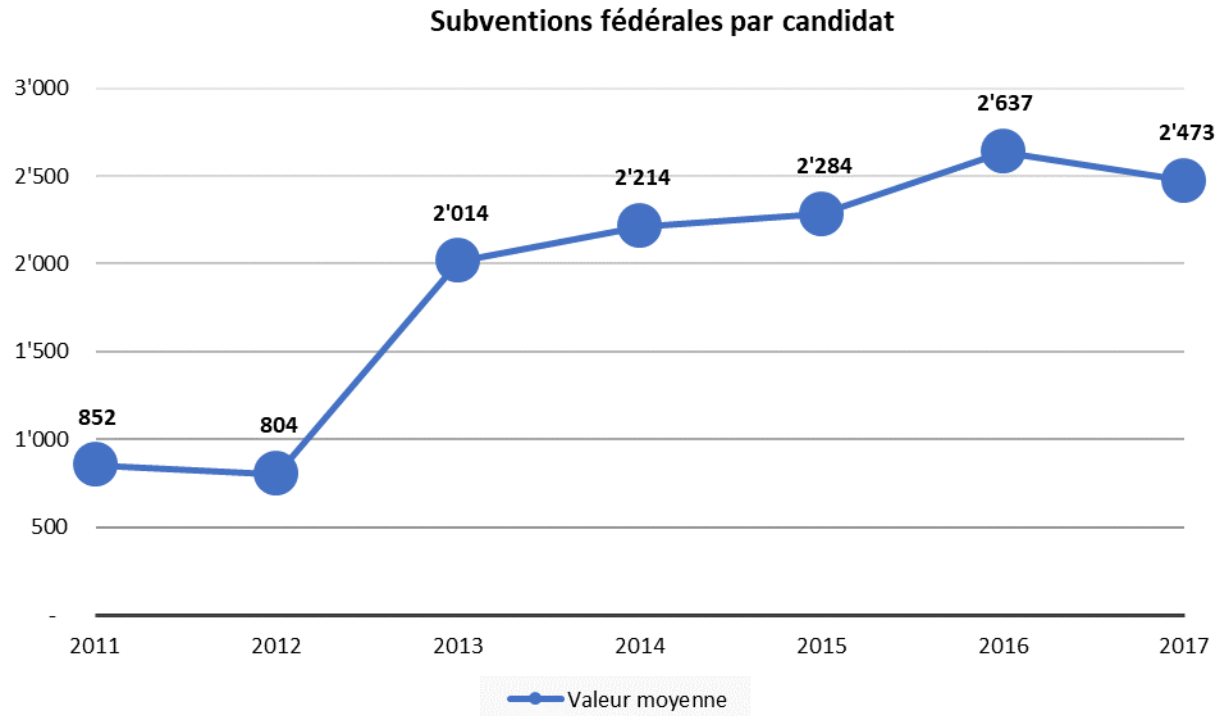
Subventions fédérales par année comptable



- Tendence: subventions fédérales constantes



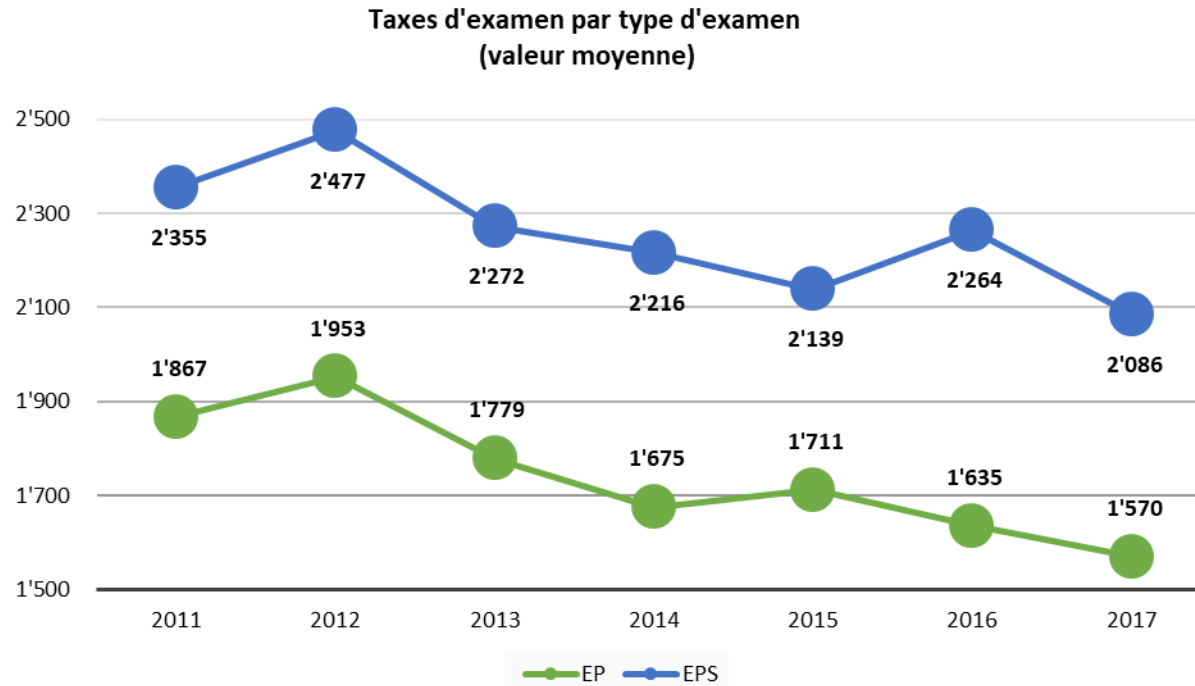
Rétrospective – Subventions fédérales



- Augmentation de 23 % entre 2013 et 2017



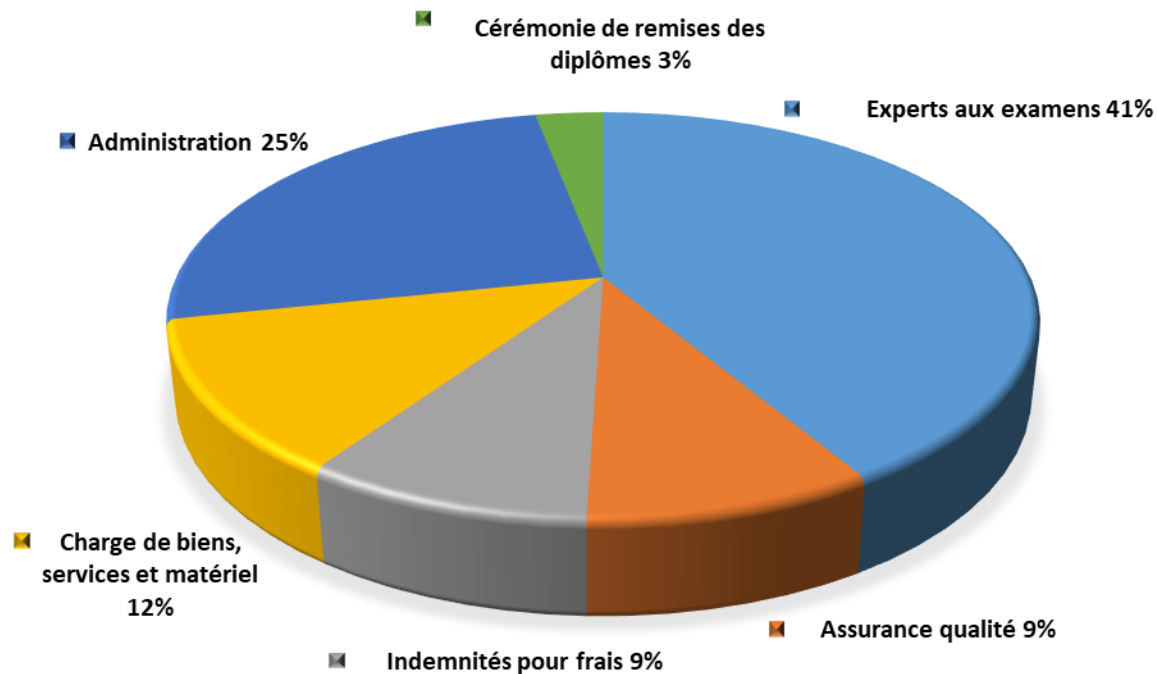
Rétrospective – Taxes d'examen



- EP min. 300 CHF/ max. 3'900 CHF
- EPS min. 300 CHF / max. 8'000 CHF



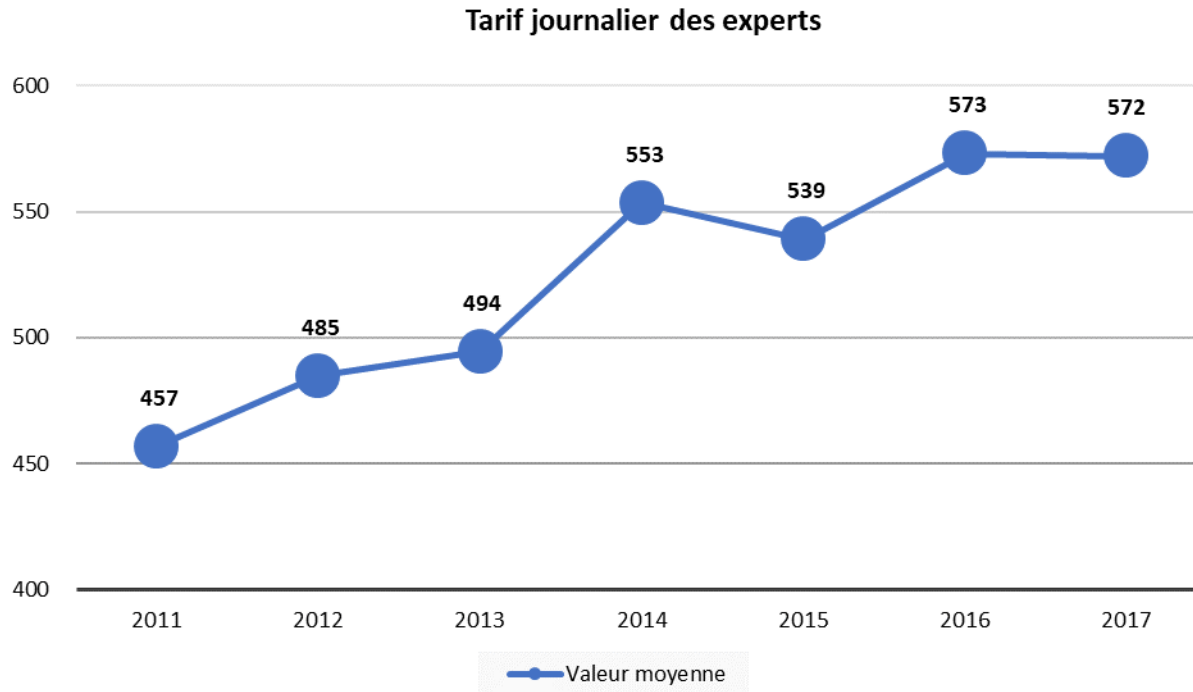
Rétrospective – Structure des coûts des examens 2017



- Aucun changement notable par rapport à l'année précédente



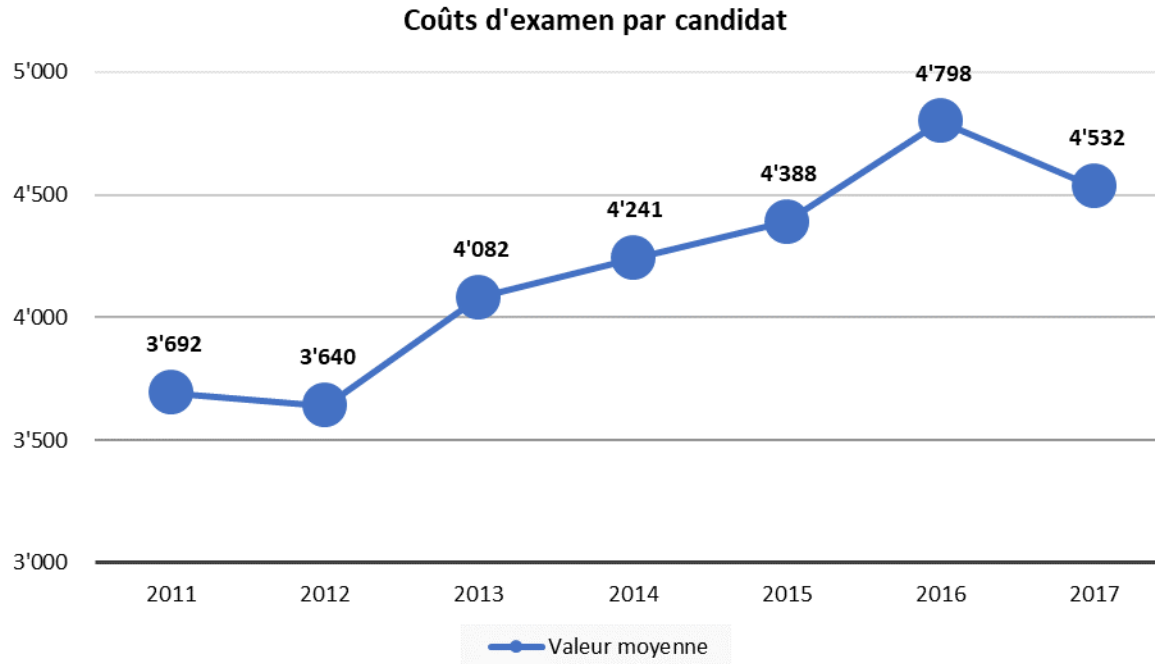
Rétrospective – Tarif journalier des experts



- Augmentation de 25 % entre 2011 et 2017
- Env. 50% 300 – 600 CHF / env. 30% 600 – 900 CHF



Rétrospective – Coûts d'examen

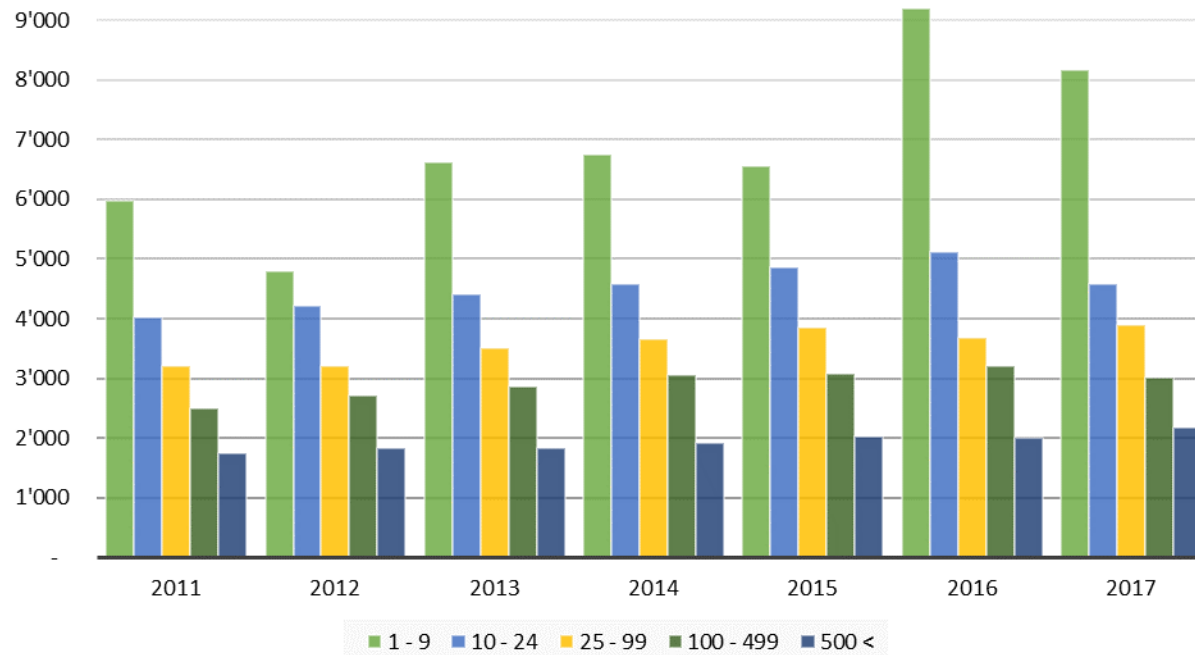


- Augmentation de 23 % entre 2011 et 2017



Rétrospective – Coûts d'examen

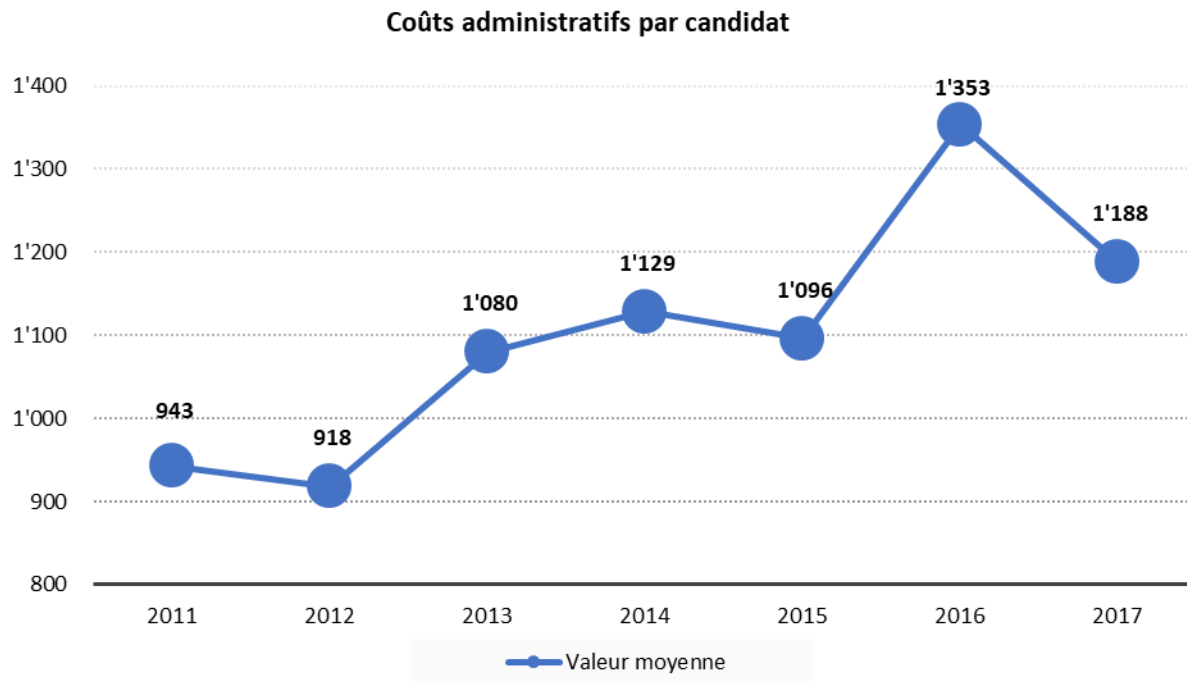
Coûts d'examen par candidat et taille de l'examen
(valeur moyenne)



- Les «petits examens» sont 3,5 plus chers que les «grands examens»



Rétrospective – Coûts administratifs



- Augmentation de 26 % entre 2011 et 2017



Coûts administratifs

- Déduction des coûts administratifs excessifs et non justifiables sur la base des valeurs empiriques
- Répartition des coûts conformément à la structure des coûts (chapitre 5.7)
- Prise en compte des coûts extraordinaires
- Révision des valeurs empiriques
 - probablement des valeurs constantes ou légèrement plus élevées
 - evtl. un montant fixe pour les «petits examens»
 - communication jusqu'à la fin de l'année



Nouvelles directives à partir des examens 2018

Principales modifications / précisions

- Documents à présenter (chapitre 4.2):
 - détails du compte
 - attestation des moyens financiers propres
- Frais non liés à l'organisation des examens (chapitre 5.4):
 - coûts pour la cérémonie de remise des brevets/diplômes
 - coûts pour la publicité, les relations publiques et le travail de communication
- Refacturation de charges (chapitre 5.6):
 - tous les émoluments facturés en sus sont compensés avec les charges correspondantes



Nouvelles directives à partir des examens 2018

- Réserves (chapitre 3.4):
 - Les réserves effectives de l'organe responsable peuvent différer des réserves calculées par le SEFRI qui ne prend en compte que les coûts et recettes liés aux examens
 - Le valeur selon le SEFRI est déterminante pour le calcul de la réduction des subventions fédérales
 - Les projets selon l'article 54 LFPr peuvent être financés sur les réserves, sur présentation d'un décompte à la fin du projet
 - Recommandation: tenir un compte de bilan, par exemple «Réserves/Provisions EP/EPS»



Perspectives

- Communication jusqu'à la fin 2019 des valeurs empirique pour les coûts administratifs
- Révisions / contrôles détaillés des décomptes
- Pas d'autre changement important prévu



Informations / Renseignements

Internet

- www.sbf.admin.ch/sub56

Renseignements:

- Josiane Biemann, josiane.bielmann@sbfi.admin.ch,
058 462 28 38
- Monique Gutzwiller, monique.gutzwiller@sbfi.admin.ch,
058 464 44 58